Image not found or type unknown

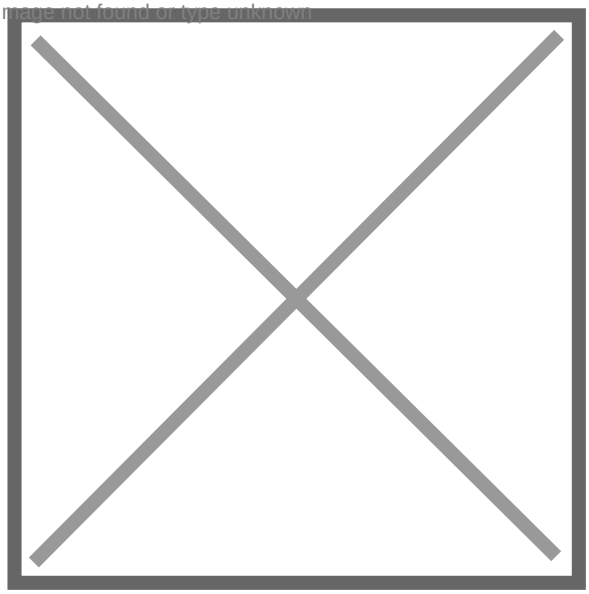

Garde de mon bébé après séparation avec le papa

Par **sloane**, le **24/04/2009** à **11:22**

Bonjour,
je suis séparé du papa de ma fille sloane agée de 10 mois, nous n'étions pas marié
je suis parti le 18 septembre 2008, sloane avait 2 mois
le papa voulait la garde à l'amiable, mais je n'étais pas très d'accord et pas confiance, car si je suis parti c'est du à son alcoolisme!
il boit et sa famille aussi
j'ai lancé une procédure, je suis passé en jugement en fév 2009 et le jugement m'a imposé à donner sloane tous les dimanches à son papa jusqu'à son premier anniversaire et après un we complet sur deux et quinze jours en juillet et en aout

sloane est perturbé depuis qu' elle va chez son papa, je l'amène chez une psy ,
elle met trois jours pour se réadapter à son envirronnement

j'ai fait appel à la décision; car d'après le juge , je n'ai pas assez d'attestation de personne autre de la famille pour prouver qu'il boit

que dois je faire?

Par **jeetendra**, le **24/04/2009** à **11:37**

bonjour, appelez le 119 et expliquez leur le drame que vous vivez, ils vous aideront, tenez

bon, cordialement

119 - Allô Enfance en Danger

Fonctionnement :

Ce service a été créé et financé par le Secrétariat d'État chargé de la famille et les Conseils généraux.

[fluo]Allô Enfance Maltraitée - 119 n'est donc pas une association mais un service public, gratuit, accessible 24h/24, tous les jours de l'année.

Allô Enfance Maltraitée est basé à Paris mais est en relation constante avec les départements. Allô Enfance Maltraitée, c'est une équipe de professionnels composée d'écoutants et d'administratifs [/fluo]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés